COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS 27 Mars 2018 – Q8 - La Guyarderie - Bellivet

Réunion publique du quartier La Guyarderie – Bellivet, présidée par M Marcel Ginoux, adjoint au Maire, en présence d'une cinquantaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Jean Engelking, conseiller municipal
- M Dominique Arnaud, adjoint au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie

Selon l'ordre du jour adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Jean Engelking, qui commente le power point sur le Patrimoine Remarquable (document remis à chaque participant).

L'attractivité de la ville passe par le cadre de vie, l'offre éducative, les animations, l'emploi, l'environnement naturel, la sécurité, l'habitat, les services de santé, les commerces, mais aussi **LE PATRIMOINE BÂTI**.

C'est-à-dire le bâti privé, le bâti monumental mais aussi l'ambiance urbaine.

Le patrimoine privé concerne tous les quartiers. Il faut préserver les anciennes frises, les contours de portes et fenêtres avec des moulures.

Deux périmètres sont délimités à Saintes : le secteur sauvegardé, et la ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.

Parmi les **exemples de « bonne pratique »**, il convient de rénover les façades avec un enduit laissant apparaître les seuls moellons sans les joints, de respecter les couvertures en tuile canal ou « tige de botte », même si certains monuments comportent de l'ardoise, de conserver les portes et les fenêtres dans leurs conceptions d'origine (à défaut copies à l'identique), avec les matériaux d'origine (bois et non PVC), éviter les coffres extérieurs de volets. Les façades des commerces doivent aussi être conformes (le bandeau ne doit pas cacher une corniche existante). Les menuiseries intérieures doivent être conservées (trumeau de cheminée, porte vitrée, lambris et portes, ferronneries de portes ou radiateurs, cheminées, parquets chevillés, carrelages, escaliers, etc...

Saintes dispose d'un outil de protection du patrimoine, le Site Patrimonial Remarquable : SPR qui définit 3 secteurs avec des niveaux d'exigence progressifs. A chaque secteur est associé des dispositions réglementaires. La Ville souhaite s'engager dans la révision de son SPR : périmètre et règlement. Les formalités (DP ou PC) varient selon l'emplacement (hyper centre, 1° couronne ou autre) et la nature des travaux (extérieurs ou intérieurs).

Des aides financières sont à la disposition des propriétaires :

Dans le secteur sauvegardé de Saintes, pour l'amélioration de tout ce qui se voit (façades, menuiseries, couvertures, clôtures, ... : Plafond = 1500 € TTC et 20% des travaux).

De nouveaux dispositifs sont mis en place en 2018, grâce à un partenariat « Etat/Département/CDA de Saintes/Ville) : des aides au financement de travaux pour le traitement

- de la précarité énergétique, pour le maintien à domicile,
- des logements insalubres,
- des logements vacants, notamment au-dessus des commerces.

Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, il faut le connaître, et le comprendre : son histoire, ses évolutions, ses faiblesses ... Il faut aussi faire les travaux au bon moment, en se renseignant sur les règles applicables, et en se faisant aider par des professionnels (techniciens de la Ville, architectes, artisans du bâtiment).

Il faut surtout **faire toutes les formalités avant de commencer** quoique que ce soit ! Un conseil : s'adresser au service urbanisme de la Ville de Saintes.

Puis M Dominique Arnaud intervient pour commenter le power point, relatif au dossier d'aménagement de la zone de La Palu.

Il s'agit de l'aménagement d'une base de loisirs familiale et écologique.

1) Valoriser les bords de Charente

Une action environnementale : 122 hectares de prairies humides Une action ludique : 3 hectares aménagés en bordure de plan d'eau

2) Une démarche de territoire

Un espace naturel au cœur de la cité, à protéger et à valoriser

Une faune et flore particulièrement remarquables

Un potentiel d'activités sportives, familiales et ludiques

Un site idéal d'éducation à l'environnement

Un projet bâti dans la concertation avec les acteurs du territoire

3) Une démarche sportive

Activité retenue : promenades guidées et location libre d'embarcations légères permettant la pratique sportive du kayak et la découverte de l'environnement Un parcours de module fitness

4) Une démarche de loisirs pour les familles

Une infrastructure de loisirs associée à un espace ludique et de restauration Des prestataires expérimentés dans ce type d'activité

Un espace pique-nique, jeux pour les familles

Programme des aménagements

• 2018: Règlement du site

Base nautique

Restauration, animation

Signalétique

Théâtre de verdure

Jeux pour les petits, aire de pique-nique

Parcours sportifs

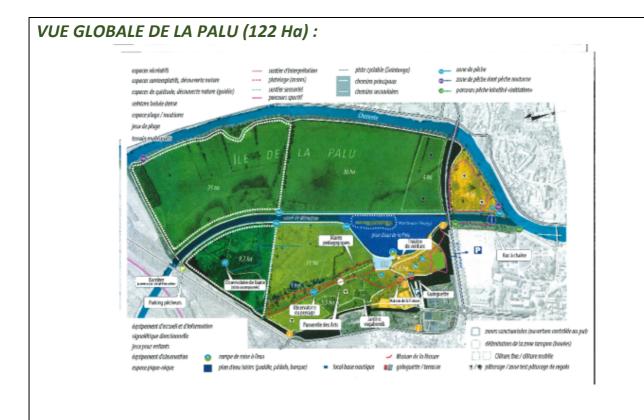
• **2019**: Étude d'une plage

Maison de l'environnement

Équipements liés au passage de la Flow Vélo

Parcours libellé pêche

Plan de gestion



PROJET (Sur 3 Ha):



M Marcel Ginoux évoque ensuite les prochains travaux qui vont concerner l'avenue de Saintonge, et en particulier ses deux ponts. En partenariat avec le Département, la requalification de cet axe majeur nécessitera une fermeture d'environ 10 semaines, du 23 juillet au 1° octobre 2018. Le pont sur la Charente devra être soulevé pour une consolidation de ses appuis. Des perturbations de trafic sont à prévoir et des déviations seront mises en place.

D'autres travaux de voirie sont également à l'ordre du jour :

La rue du lycée agricole entièrement refaite (chaussée - trottoirs – marquage du stationnement). Durée du chantier : Du 16 avril au 27 juillet. Cette requalification sera assortie d'une mise en zone 30 pour ralentir la vitesse. Une étude précise délimitera les places de stationnement (en chicanes) pour ralentir la vitesse et sécuriser toute la longueur de la rue.

La rue Adolphe Brunaud fera également l'objet de travaux : L'étude des réseaux souterrains d'ici la fin 2018 permettra la rénovation de la chaussée en 2019.

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

1 La rue de la Boule

Cet axe est également sujet à de nombreux problèmes : stationnement, vitesse, etc... Une concertation de la population des riverains se fera pour prendre des décisions le moment venu (double sens ? sens unique ? ou autre ?)

2 La rue du Général Sarrail

Les riverains indiquent que la limitation à 30 km/h est mal signalée. Cela explique en partie le non-respect de cette limite par les véhicules. Les équipes techniques de mairie se rendront sur place pour ré-étudier cette signalétique, et si nécessaire faire un marquage 30 au sol.

3 Le plan de circulation

Les récents tests sur Saintes concernant les sens de circulation se sont terminés le 19 mars. Les décisions, prises en concertations avec les riverains des secteurs

concernés, et avec les associations d'habitants et de commerçants, sont les suivantes :

Quartier St Pierre : Remise en double sens de la rue St Pierre. Tour de la Mairie dans le sens qui était en vigueur avant le test mais suppression de places de stationnement rue de l'Evêché pour faciliter le trafic, double accès au parking de la place du Cloitre. Mise en zone 30 de l'ensemble du secteur.

Quartier Bassompierre: Tourne à droite autorisé de la sortie du pont Palissy, vers l'arc de Germanicus, jusqu'à la rue arc de Triomphe en sens « Charente => prison », Sens de la rue Gautier maintenu « entrante », Rue Pont Amilion en sens unique: rue St Pallais vers rue Gautier.

Quartier Olympia : Possibilité d'aller tout droit au sortir du pont Briand pour éviter le tour par l'avenue Gambetta et la rue Denfert Rochereau.

4 Le projet St Louis

La phase de représentation et d'échange avec les services de l'Etat se poursuit selon le calendrier fixé : Début 2019 vont démarrer les travaux pour l'ascenseur et les bâtiments de logements sociaux construits par la SEMIS.

Pour ce qui concerne les autres logements, l'hôtel ou la Maison de retraite, nous sommes en phase de dépouillement des différentes offres des candidats qui se sont déclarés.

On peut raisonnablement espérer voir la première grue sur le site St Louis fin 2018 ou tout début 2019.

5 Le chemin de la Conseille et le chemin de la Métairie

L'état de la voirie est à revoir : nids de poule et nombreuses ornières. Un technicien se rendra sur place pour faire un diagnostic. Une habitante se plaint de l'état de la chaussée dans ces 2 rues. Précisions : ces chemins sont dans le quartier N°1 (St Vivien) et non N°8.

6 La Brigade de propreté

Devant les incivilités permanentes que subissent les saintais, par la faute d'autres saintais d'ailleurs, le Maire a décidé la création d'une Brigade « Propreté » dont la tâche sera de parcourir les rues de la Ville pour nettoyer en permanence trottoirs et chaussées (crottes de chiens, dépôts sauvages de sacs d'ordures ménagères, de cannettes de bière, d'encombrants, etc...). Cette mission se fera aux frais du contribuable saintais, même si comme promis en

début de mandat, les impôts de la ville n'augmenteront pas d'ici la fin du mandat (précise M le Maire).

7 P.A.V.

La CDA ne va plus procéder au ramassage des papiers et des verres en porte à porte. Des points d'apport volontaires seront mis en place dans la ville. Les endroits précis ne sont pas encore définis. Il est prévu une borne (conteneur insonorisé) pour environ 300 habitants.

8 La piscine Aquarelle

Les usagers souhaitent que le Maire fasse pression auprès de la CDA sur ce dossier pour que la situation redevienne normale (conflit des salariés de la CDA et fermeture du site). Le Maire confirme être déjà en discussion avec la CDA sur ce dossier mais la décision n'appartient qu'à la CDA et on ne peut que regretter cette situation.

9 Le fonctionnement des horodateurs

Certains usagers ont l'impression qu'on incite les utilisateurs à changer de places toutes les deux heures. M Ginoux précise qu'il n'est pas interdit de rester plus longtemps. Mais ajoute qu'il y a sur la ville de Saintes 2500 places de stationnement gratuites, qui demandent seulement parfois quelques mètres de marche.

10 La délinguance

Depuis la mise en place des caméras de surveillance, et l'augmentation des effectifs de la police municipale (désormais armée pour mieux assurer son service de protection de la population), la délinquance a baissé sur la ville d'environ 15% pour notamment les agressions de rues. Par contre les cambriolages ne sont pas en baisse. Attention à bien fermer à clé les portes des maisons et logements, même si on est à l'intérieur, car la police nationale constate que c'est une cause majeure de cambriolages. M le Maire précise aussi que la police nationale est en sous-effectif.

11 SAINTES, programme « cœur de ville »

En conclusion de cette réunion, M le Maire annonce que la Ville vient d'être sélectionnée (suite à sa démarche) pour bénéficier du programme d'Etat : « Cœur de Ville ».

Seules 220 villes (dont également Rochefort pour le département) sont choisies. Une enveloppe de 5 milliards d'euros sur 5 ans va leur permettre d'améliorer l'attractivité du centre-ville, et en faire un exemple sur les modèles de valorisation du patrimoine, et de la revitalisation des commerces de centre-ville.

FIN DE LA RÉUNION